

**Zeitschrift:** Bulletins des séances de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 4 (1854-1856)  
**Heft:** 35

**Artikel:** Sur la classification des terrains crétacés  
**Autor:** Renevier, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-284028>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# MÉMOIRES.

---

SUR LA CLASSIFICATION DES TERRAINS CRÉTACÉS.

Par M<sup>r</sup> E. Renevier.

(Séance du 5 juillet 1854.)

Il résulte d'une communication que j'ai faite à la Société géologique de France, dans sa séance du 19 juin dernier, qu'il existe à Tours et à Villedieu (Loir et Cher) des couches présentant une faune particulière intermédiaire entre la faune *turonienne* et la faune *sénonienne*.

Ces couches ont pour correspondant dans le bassin de la Gironde, les localités si riches de Royau, Saintes, etc. que M<sup>r</sup> d'Orbigny place ainsi que celles de Tours et de Villedieu dans son étage *sénonien*, tandis que M<sup>r</sup> d'Archiac les considère comme faisant partie de son groupe de la *craie tufau*.

Dans la note lue à la Société géologique de France, j'ai montré que ces couches méritent de former un étage particulier presque aussi distinct du *sénonien* que du *turonien*, car quoique cette faune présente quelques espèces qui se retrouvent dans l'un ou l'autre de ces deux terrains, elle est cependant composée en grande partie d'espèces spéciales à ce niveau.

D'autre part vous devez savoir que, d'après les remarquables études de M<sup>r</sup> Hebert sur le *calcaire pisolitique* du bassin de Paris, celui-ci est absolument synchronique de la *craie de Mæstricht*, et forme avec elle et la *craie à Baculites* de Valogne, un terrain particulier que M<sup>r</sup> Hebert nomme *craie supérieure*, et qui correspond parfaitement à l'étage *danien* tel que l'avait d'abord établi M<sup>r</sup> Desor\*.

Voilà pour les terrains crétacés supérieurs. Dans leur classification on doit avoir plus particulièrement égard au bassin anglo-parisien où ils sont surtout bien développés.

Quant aux terrains crétacés inférieurs, notre bassin méditerranéen en offre les plus beaux types; il est donc juste de le prendre surtout en considération pour la fixation des étages.

\* L'étage *danien* de M<sup>r</sup> d'Orbigny ne comprend que le *calc. pisolitique* et la *craie de Danemarck*. Mæstricht et Valogne font pour lui partie du *sénonien*.

Vous savez que dans mes études géologiques sur la Perte du Rhône\* j'ai reconnu entre l'*aptien* proprement dit et l'*urgonien* un terrain particulier que j'ai désigné provisoirement sous le nom d'*aptien inférieur*. Depuis lors un voyage géologique dans le département de la Haute Marne, m'a mis à même de comparer les terrains crétacés inférieurs du bassin de la Seine avec ceux du bassin méditerranéen, et j'ai retrouvé dans une couche immédiatement inférieure à l'*aptien* (la couche rouge de M<sup>r</sup> Cornuel) une faune tout-à-fait semblable à celle que j'avais signalée à la Perte du Rhône. La condition que j'avais jugée nécessaire (Perte du Rhône, p. 20) pour constituer définitivement ces couches en étage distinct, étant ainsi remplie, c'est-à-dire une extension géographique suffisante lui étant trouvée, je l'appellerai désormais étage *rhodanien*, nom que j'avais proposé dans la prévision de ce cas (Perte du Rhône, p. 67).

Dans le bassin méditerranéen ces deux étages *aptien* et *rhodanien* se lient intimement au *gault* et peuvent être réunis avec lui en un groupe, équivalent à celui de la *craie blanche*, par exemple. C'est déjà ainsi que je l'avais considéré dans ma note *Sur la géologie des Alpes vaudoises*<sup>1</sup>, où je désignais le *gault*, l'*aptien* et le *rhodanien* sous les noms de *gault supérieur*, *gault moyen* et *gault inférieur*.

D'un autre côté M<sup>r</sup> Desor, dans une communication récente à la Société géologique de France, a proposé le nom de *Vallenginien* pour l'étage que j'avais appelé *néocomien inférieur*, en suivant les dénominations employées par M<sup>r</sup> Campiche.

Il résulte de ces données des modifications importantes dans la classification des terrains crétacés. J'ai cherché à en rendre compte dans le tableau suivant, qui me paraît représenter assez bien l'échelle de ces terrains telle qu'elle peut être établie dans l'état actuel de la science. Il faut seulement observer que la ligne de séparation la plus importante se trouve entre le *gault* et le *cénomanien*, et que le groupement des étages n'a rien d'absolu, mais peut varier suivant les bassins.

En regard des étages, j'ai mis quelques exemples de localités, en ayant surtout égard à celles qui intéressent notre pays.

\* Mém. Soc. helv. sc. nat. XIV, 1854, et Bull. Soc. géol. de France, 2<sup>me</sup> sér. p. 114, 1854.

GROUPE DE LA CRAIE BLANCHE.	Danien Sénonien <sup>1</sup> —	Maastricht, Valogne, Meudon (calc. pisolithique). Meudon, Sens, — Entremont, Secwen. Tours, Villedieu, Royan, Saintes.
Craie supérieure . . . . . Craie blanche . . . . . Craie de Villedieu . . . . .		
GROUPE DE LA CRAIE CHLORITÉE.	Turonien Cénomarien	Saumur, Montrichard, Rochecorbon, Uchaux. Rouen, le Havre, le Mans, — S <sup>te</sup> Croix, Louaillon, Oye près Pontarlier.
Craie micacée ou craie tufau . Craie de Rouen et grès vert du Mans 2 . . . . .		
GROUPE du GAULT.	Albien Aptien Rhodanien	Folkstone, Wissaut, Epothermont, — Perte du Rhône, Bossetan, l'Écouellaz. Bailly (près Vassy), S <sup>t</sup> Dizier, Gurgy, Apt, — Perte du Rhône, S <sup>te</sup> Croix, le Perriblane. Mnières de Bailly (près Vassy), — Perte du Rhône, la Presta, S <sup>te</sup> Croix, la Cordaz, le Perriblane.
Gault . . . . . Argile à plicatules . . . . . Marne jaune de la P <sup>te</sup> du Rhône et couche rouge de Vassy .		
GROUPE NÉOCOMIEN.	Urgonien Néocomien Vallenginien	Orgon, — Perte du Rhône, Maurmont, S <sup>te</sup> Croix, Bosle, la Cordaz, le Perriblane. Vassy, — Hauterive, S <sup>te</sup> Croix, Chamblon, Salève, Paneyrossaz. Métabief, S <sup>te</sup> Croix, Vallengin, Chamblon.
Calcaire à Caprotines . . . . . Marne d'Hauterive . . . . . Calcaire jaune inférieur . . . . .		

<sup>1</sup> Je restreins ici la signification du mot *sénonien*. Pour M<sup>r</sup> d'Orbigny, le *sénonien* comprend tout le groupe de la *craie blanche*, sauf le *calcaire pisolithique*.

<sup>2</sup> Dans une communication faite à la Société géologique, dans sa séance du 19 juin 1884, M<sup>r</sup> Hebert a combattu l'opinion de M<sup>r</sup> d'Orbigny, qui synchronise la *craie chloritée* de Rouen et les *grès verts du Mans*. M<sup>r</sup> Hebert croit au contraire que le dépôt de ces derniers s'est effectué antérieurement à celui des couches à *Turritiles costatus*, et que ces couches forment deux séries bien distinctes. Il semblerait donc qu'on puisse les diviser en deux étages, mais comme je n'ai pas encore pu constater le fait par moi-même dans des coupes incontestables, et qu'au contraire dans tout l'est du bassin de la Seine, aussi bien que dans le bassin méditerranéen, la craie chloritée de Rouen avec *Turr. costatus* Lk, repose directement sur le *gault*, sans intercalation d'aucune autre faune, j'adopte provisoirement l'étage *cénomarien* de M<sup>r</sup> d'Orbigny, tel qu'il a établi par cet auteur, en y comprenant la *craie de Rouen* et les *grès du Mans*.